In support of and in partnership with the United Nations Harmony with Nature Programme

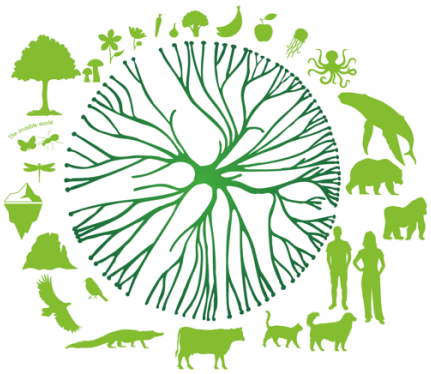

Assemblée de la Terre – France, Université de Toulon, le 2 juillet 2025

Les Objectifs de Développement Durable au prisme de l'Harmonie avec la Nature

Depuis une quarantaine d'années, la communauté internationale, convaincue de l'importance et de l'efficacité du multilatéralisme pour construire une gouvernance mondiale du « développement » sinon comme parti pris, du moins comme vision et objectif de et pour l'humanité, a adopté différents documents officiels sous l'égide des Nations Unies. Certains sont des Conventions et des Accords sectoriels, plus ou moins contraignants signés et ratifiés par les Etats, et d'autres à vocation plus incitative tels que des principes, agendas et déclarations lors de grands sommets mondiaux. Dans cette dynamique autour du développement durable, la première étape fut l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au tournant du siècle. Après 12 ans de mise en œuvre, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio+20, en 2012, a lancé le processus de réflexion sur l'agenda de développement post-2015, ouvrant la voie à la création des ODD. Au vu des résultats concrets atteints, il était en effet devenu évident qu'une nouvelle approche était nécessaire. Après trois années d'élaborations et de négociations en 2015, les ODD ont été adoptés en septembre 2015 lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable. Le rapport final, intitulé "Transformer notre monde : l'Agenda 2030 pour le développement durable", a introduit 17 objectifs avec 169 cibles à atteindre d'ici 2030.[1]

Le moment est sans doute venu de commencer à réfléchir à un agenda post-2030 avec une approche et une vision à repenser, et en attendant le coup d'envoi des Nations Unies – qui pour l'instant s'en tiennent dans un « Pacte pour le futur »[2] à une stricte poursuite de l'agenda 2030 .

Pour un démarrage, il vous est proposé en 3 parties de revenir brièvement sur l'origine des ODD avant d'évoquer leurs limites et leur enracinement dans une économie libérale pour terminer sur quelques éléments sur le prisme de l'Harmonie avec la Nature.

[1] https://www.un.org/fr/conferences/environment/newyork2015
[2] Pacte pour le Futur adopté au bout de 8 mois de négociations au Sommet de l'Avenir

I Des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) aux ODD de l'agenda 2030

A – Les OMD

Les OMD trouvent leur origine dans les engagements pris lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992, également connue sous le nom de Sommet de la Terre de Rio.
La conférence de Rio a eu lieu dans un contexte marqué par plusieurs constats majeurs :

- La croissance rapide de la population mondiale (le monde comptait environ 5,5 milliards de personnes en 1992).
- L'épuisement des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement (perçus comme des menaces non seulement pour l'environnement, mais aussi pour la stabilité économique et sociale mondiale).
- Les inégalités économiques et sociales notamment entre les pays en développement et les pays développés (près de 1,5 milliard de personnes vivaient dans des conditions de pauvreté extrême).

Cette conférence a ainsi marqué un tournant majeur dans la relation entre le développement économique et la protection de l'environnement avec la consécration du développement durable. Outre les 3 grandes conventions internationales adoptées à cette occasion (climat, biodiversité et désertification) que nous connaissons, certains engagements pris lors de la CNUED en 1992 ont été formulés principalement à travers deux documents clés :

- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement,
- L'Agenda 21.

Dans l'esprit qui nous anime aujourd'hui avec le lancement de l'Assemblée de la Terre - France, il nous parait important de rappeler à cet égard les principes 1 à 4 de la Déclaration de Rio 1 qui décrivent une vision du monde obnubilée par 2 prismes : la primauté des humains et la primauté de la souveraineté des Etats.
Le principe 6 : « La situation et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables sur le plan de l'environnement, doivent se voir accorder une priorité spéciale. Les actions internationales entreprises en matière d'environnement et de développement devraient également prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays. » Il va être directement à l'origine des OMD quelques années plus tard.

Les OMD ont été rédigés par le Secrétariat des Nations Unies en concertation avec les États membres et les agences spécialisées de l'ONU. Ils ont été influencés par des rapports techniques, des consultations avec des experts, et des discussions au sein des principales instances internationales. Leur formulation et adoption définitive ont lieu en 2000, lors du Sommet du Millénaire de l'ONU. Les pays membres ont adopté la Déclaration du Millénaire, qui a posé les bases des OMD, et qui se sont concentrés principalement sur la lutte contre la pauvreté, la faim, et l'injustice sociale.

Nous reproduisons ici ce schéma[3] de l'International Institute of Sustainable Development qui fait le bilan des OMD en 2015 :

[3] https://www.iisd.org/fr/articles/ce-que-le-monde-appris-en-fixant-les-objectifs-de-developpement#les-objectifs-du-millenaire-pour-le-developpement

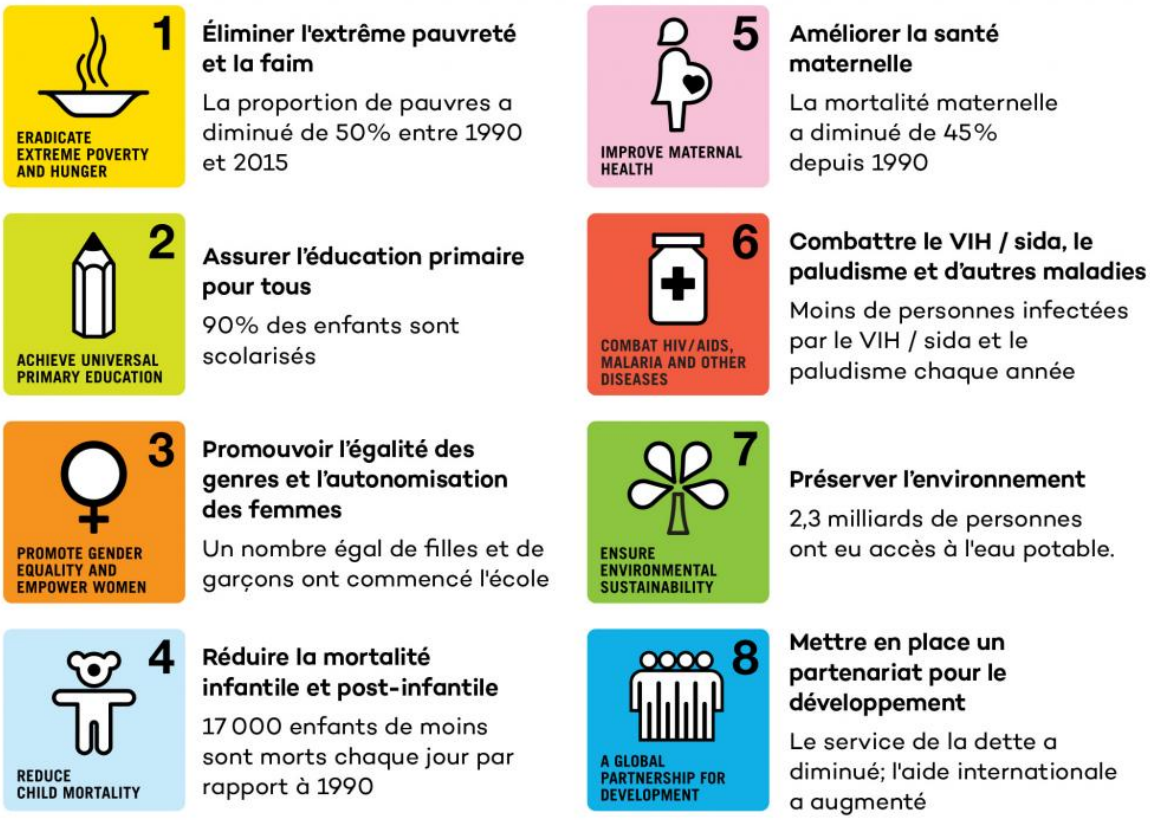

Lorsque l'on s'intéresse à l'objectif 7, on s'aperçoit de la prédominance de la vision économiciste de la Nature. Ainsi, sur les 4 cibles de l'objectif 7, 2 concernent « l'environnement » :
« CIBLE 7.A - Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle de déperdition des ressources environnementales.
« CIBLE 7.B - Réduire la perte de la biodiversité et atteindre, d'ici à 2010, une diminution significative du taux de perte »
Les autres cibles sont exclusivement orientées vers la qualité de vie des humains (accès à l'eau potable et amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles). »

Si les OMD ont permis de faire avancer l'agenda mondial de développement, plusieurs critiques sont apparues. Les OMD étaient jugés insuffisamment inclusifs et trop centrés sur des résultats quantitatifs, sans une attention suffisante aux questions de durabilité à long terme et de gouvernance mondiale. De plus, les OMD se concentraient principalement sur les pays en développement sans tenir compte des défis globaux, comme la protection de l'environnement et les changements climatiques.

B. Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

En 2012, après 12 ans d'efforts sous les OMD, il est devenu évident qu'une nouvelle approche était nécessaire. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio+20, en 2012, a lancé le processus de réflexion sur l'agenda de développement post-2015, ouvrant la voie à la création des ODD.

Le processus de rédaction des ODD a été beaucoup plus inclusif et complexe que celui des OMD. Il a impliqué non seulement les gouvernements, mais aussi des acteurs de la société civile, des entreprises et des experts internationaux. Un comité intergouvernemental a été mis en place pour

superviser les négociations, et un large processus de consultation a été mené à travers des forums mondiaux et régionaux. Les ODD ont été adoptés en septembre 2015 lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable. Le rapport final, intitulé "Transformer notre monde : l'Agenda 2030 pour le développement durable", a introduit 17 objectifs avec 169 cibles à atteindre d'ici 2030.

Les principales différences entre les OMD et les ODD :
Contrairement aux OMD, les ODD adoptent une approche plus globale et inclusive, prenant en compte à la fois les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement. Les ODD ne se limitent plus aux pays en développement, mais sont universels, c'est-à-dire qu'ils concernent tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. En outre, les ODD intègrent des préoccupations environnementales majeures, telles que la lutte contre les changements climatiques, la gestion durable des ressources naturelles, et la promotion de sociétés pacifiques et inclusives.

Une répartition des 17 ODD entre les 3 piliers du développement durable (environnemental, social et économique) montre une inégale importance numérique des ODD consacrés à la Nature, en réalité 2 à proprement parler sur 17 (voir ANNEXE 1).

II. Limites des Objectifs de Développement Durable (ODD)

Malgré leurs ambitions, les ODD comportent un certain nombre de limites et de défis, tant dans leur formulation que dans leur mise en œuvre.

Il faut d'abord signaler qu'il n'existe pas d'obligation juridiquement contraignante pour les États de rendre compte de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Certes, il existe une forte attente politique et morale pour que les États s'engagent dans la rédaction de rapports réguliers et des outils tel que le « *Handbook for the Preparation of Voluntary National*

Reviews » publié par *the UN Department of Economic and Social Affairs (UNDESA)* sont mis à la disposition des États[4].

S'agissant du prisme nouveau avec lequel nous proposons de réfléchir, il découle naturellement d'une analyse critique des ODD.

A – Les limites internes

Les constats ci-après sont une synthèse des rapports et données disponibles sur les différents sites internet des Nations Unies. Pour la partie statistique du rapport, les pays utilisent le cadre mondial d'indicateurs :https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/

Nous en développerons certaines pour ne mentionner que les autres.

- Problèmes de gouvernance et de coordination

L'un des défis majeurs des ODD réside dans leur mise en œuvre au niveau global. Bien que les ODD aient été adoptés par tous les pays membres de l'ONU, la coordination entre les différents acteurs – États, entreprises, ONG, institutions internationales – reste problématique. Le manque de structures de gouvernance claires et la fragmentation des efforts internationaux peuvent freiner l'efficacité des initiatives liées aux ODD.

- Problématiques financières

Nous avons vu récemment une tendance qui se confirme de diminution[5] de l'aide publique au développement, comme aux État -Unis d'Amérique[6] ou en France[7] en 2025.

- Mesurabilité et suivi des ODD
- Inégalités et disparités sociales
- Conflits d'intérêts entre les ODD

B - Les ODD comme compromis politique minimaliste

Dès leur adoption, plusieurs observateurs ont souligné que les ODD reflètent avant tout un consensus politique mou, fruit de négociations diplomatiques où aucun État n'a voulu remettre frontalement en cause le modèle économique dominant.
Autrement dit : « On sauve la planète, mais sans remettre en cause la croissance économique mondiale ».

- L'ODD 8 (« *Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable* ») incarne ce compromis ambigu : on prétend concilier croissance et durabilité, sans s'interroger sur les limites physiques de la planète.
- Les thèses de type *Halte à la croissance* (Rapport Meadows, Club de Rome 1972) ont été largement écartées du débat officiel.

Plusieurs signaux font que les ODD ne passent pas au vert.

- La logique du "business as usual vert"

---

[4] La dernière édition (2023) est disponible ici : https://hlpf.un.org/vnrs/handbook
[5] Voir https://www.oecd.org/fr/about/news/press-releases/2025/04/official-development-assistance-2024-figures.html ou encore https://theconversation.com/la-fin-des-programmes-daide-internationale-des-etats-unis-et-leur-baisse-ailleurs-une-folle-indifference-aux-malheurs-du-monde-251773
[6] https://theconversation.com/la-fin-des-programmes-daide-internationale-des-etats-unis-et-leur-baisse-ailleurs-une-folle-indifference-aux-malheurs-du-monde-251773
[7] https://focus2030.org/La-France-revient-sur-ses-engagements-en-matiere-d-aide-publique-au

Certains critiques (notamment issus de la pensée de la décroissance, des courants éco-marxistes ou des théories de la post-croissance) estiment que les ODD participent en réalité d'une stratégie de greenwashing globalisé :

- On "verdit" les discours et les agendas.
- On finance des projets "durables" compatibles avec les intérêts économiques existants (énergies renouvelables, finance verte, crédits carbone…).
- On évite soigneusement de poser la question des structures économiques, du pouvoir des multinationales, des inégalités mondiales, de la surconsommation des pays riches.

Les ODD permettent de maintenir l'illusion qu'une croissance perpétuelle serait compatible avec la durabilité écologique.

- Les ODD : entre hypocrisie et avancée relative

Certains chercheurs avancent des critiques fortes :

- Les ODD restent inscrits dans le paradigme dominant de la croissance économique.
- Ils évitent de remettre en cause la consommation matérielle des pays du Nord.
- Les indicateurs restent centrés sur la croissance du PIB comme moteur du développement.

Mais d'autres reconnaissent aussi quelques avancées positives :

- La reconnaissance du caractère universel des enjeux (tous les pays sont concernés).
- L'intégration d'enjeux autrefois marginalisés (justice, égalité des genres, climat, biodiversité, gouvernance…).
- Une plateforme commune de dialogue et de coordination mondiale.

Ce qu'aurait impliqué une vraie rupture par rapport au "business as usual" :
Pour qu'ils ne soient pas un simple alibi, les ODD auraient dû :

- Fixer des limites absolues de consommation des ressources planétaires (empreinte écologique, limites planétaires).
- Mettre en cause la sacralisation de la croissance du PIB.
- Proposer des mécanismes de réduction effective des inégalités Nord-Sud.
- Créer des dispositifs de régulation des multinationales et de la finance mondiale.
- Introduire une contrainte juridique internationale.

Or rien de tout cela n'a été retenu.

L'harmonie avec la Nature est restée une dimension marginale, presque décorative, dans l'Agenda 2030. Même si certains ODD (les ODD 13, 14, 15) évoquent des aspects écologiques, la vision globale reste fortement anthropocentrée et utilitariste :

- La nature est encore trop souvent présentée comme un "capital naturel" ou un "service écosystémique", c'est-à-dire en fonction de son utilité pour les humains.
- La notion de limites planétaires (Rockström et al., 2009) n'est pas intégrée comme contrainte forte.
- Les approches centrées sur les droits de la Nature, la reconnexion spirituelle, philosophique et juridique au vivant notamment issues de pensées autochtones sont absentes de la structure officielle des ODD.

III – Comment repenser les ODD au prisme de l'harmonie avec la Nature ?

Plusieurs pistes existent.

- Changer le paradigme sous-jacent
  - Passer d'un paradigme de maîtrise et exploitation à un paradigme de coexistence et interdépendance.

- La notion de Buen Vivir (Amérique latine)

- Intégrer les droits de la Nature et les sujets de droit non-humains
  - Intégrer les dynamiques émergentes du droit de la Nature (ex. Whanganui River, Mar Menor, glaciers, forêts sacrées…).
  - Inclure explicitement les écosystèmes comme sujets de droit.
  - Définir des obligations juridiques des humains envers le vivant non humain.

- Les autres pistes
- Hiérarchiser les objectifs à partir des limites planétaires
- Proposer des indicateurs nouveaux
  - Intégrer des indicateurs de santé des écosystèmes et non seulement des indicateurs de PIB ou de « croissance verte ».
  - Utiliser des outils comme :
    - L'empreinte écologique,
    - L'indice de santé des écosystèmes,
    - L'indice de bien-être holistique (ex : Bhutan Gross National Happiness Index).
- Incorporer les savoirs autochtones et les cosmologies relationnelles
- Intégrer les conceptions autochtones qui envisagent la nature comme sujet partenaire (et non ressource).
- Favoriser la pluralité des savoirs : sciences occidentales, savoirs traditionnels, cosmologies autochtones.

En Conclusion :

Il ne serait pas fondé de dire que les ODD n'ont rien changé. Cependant un regard sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD dans différentes régions du monde, les résultats sont tout autant saisissants que tristes, voir schéma en **ANNEXE 2**.

Les questions que nous sommes en droit de nous poser et tenter d'y répondre sont en tous cas les suivantes : Existe-t-il une seule définition de développement ? Faut-il suivre où que nous soyons sur cette planète une seule voie de développement basé sur la croissance économique ? Comment pouvons-nous mieux inclure une vision moins mercantile et servile de la Nature, en nous inspirant le cas échéant de pensées autochtones autant que d'encycliques papales ?

C'est la raison d'être de l'Assemblée de la Terre France, telle que nous l'avons imaginée : réfléchir ensemble à une nouvelle approche du développement, respectueux des lieux et du Vivant qui les habite.

A travers l'Assemblée de la Terre, et selon le cycle de travail nous conduisant à 2030 qui va vous être présenté, il s'agira de **r**epenser, en tant que Français, les ODD au prisme de l'harmonie avec la Nature.

ANNEXE 1

Les 3 piliers et les 16+1 ODD

Environnemental	Social	Économique

ANNEXE 2

Progrès en matière d'atteinte des ODD selon les régions de la planète

	Afrique subsaharienne	Asie centrale et méridionale	Asie de l'Est et du Sud-Est	Amérique latine & Caraïbes	Europe & Amérique du Nord
ODD 1 - Pas de pauvreté	Rouge	Rouge	Rouge	Orange	Jaune
ODD 2 - Faim zéro	Rouge	Rouge	Rouge	Orange	Jaune
ODD 3 - Bonne santé et bien-être	Rouge	Orange	Orange	Jaune	Vert
ODD 4 - Éducation de qualité	Rouge	Rouge	Rouge	Orange	Vert
ODD 5 - Égalité entre les sexes	Rouge	Rouge	Rouge	Orange	Jaune
ODD 6 - Eau propre et assainissement	Rouge	Rouge	Rouge	Jaune	Vert
ODD 7 - Énergie propre	Rouge	Jaune	Jaune	Orange	Vert
ODD 8 - Travail décent et croissance	Rouge	Rouge	Orange	Orange	Jaune
ODD 9 - Industrie, innovation, infrastructure	Rouge	Rouge	Orange	Orange	Vert
ODD 10 - Réduction des inégalités	Rouge	Rouge	Orange	Orange	Jaune
ODD 11 - Villes durables	Rouge	Rouge	Orange	Orange	Jaune
ODD 12 - Consommation responsable	Rouge	Orange	Orange	Orange	Jaune
ODD 13 - Action pour le climat	Rouge	Orange	Orange	Jaune	Jaune
ODD 14 - Vie aquatique	Rouge	Rouge	Orange	Orange	Jaune
ODD 15 - Vie terrestre	Rouge	Rouge	Rouge	Orange	Orange
ODD 16 - Paix, justice et institutions	Rouge	Orange	Orange	Orange	Jaune
ODD 17 - Partenariats pour les ODD	Rouge	Rouge	Orange	Jaune	Vert

Sources :

Rapport 2024 sur les Objectifs de Développement Durable (Sustainable Development Goals Report 2024) : https://unstats.un.org/sdgs/report/2024
Sources précises mobilisées pour chaque région :

- Rapport mondial (UN DESA / UNSD) 🔢 UN SDG Global Database (indicateurs par pays et par ODD)
- Contient des visualisations globales par ODD et des synthèses régionales.
- Chapitres spécifiques sur la pauvreté, l'alimentation, la santé, l'éducation, l'environnement, etc.
- 🔗 The Sustainable Development Goals Report 2024 – PDF complet

2. Données régionales issues des commissions économiques de l'ONU :
   - Afrique : UN Economic Commission for Africa (UNECA)

- Asie : UN Economic and Social Commission for Asia and the Pacific (UNESCAP)
- Amérique latine et Caraïbes : Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC/CEPALC)
- Europe et Amérique du Nord : données combinées UN/EUROSTAT/OCDE
- MENA : UNESCWA (non incluse dans ce schéma mais disponible si besoin)

Victor DAVID

Chargé de Recherche à l'IRD
Membre de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie (IMBE Marseille)

FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET ALTERNANCE
UNIVERSITÉ DE TOULON

CDPC
JEAN-CLAUDE ESCARRAS
CNRS UMR DICE

FACULTÉ
DE DROIT
UNIVERSITÉ DE TOULON